



A i d a p h i  
"au coeur de l'action sociale"

## Fédérer les acteurs et agir en proximité...

MÉDICO-SOCIAL  
INSTITUTIONNEL  
DITEP

MÉDICO-SOCIAL  
AMBULATOIRE

PROTECTION  
DE L'ENFANCE

COHÉSION  
SOCIALE

MÉDICO-SOCIAL  
INSTITUTIONNEL  
AUTISME

RAPPORT  
D'ORIENTATIONS

2022



## Orientations 2022

Dans le prolongement de ce qui a été initié à partir d'une nouvelle gouvernance associative, dans un contexte de mutation des politiques publiques telle que déjà définie, mais aussi en fonction des enjeux auxquels l'Association est confrontée pour 2022, l'Aidaphi s'inscrit dans la stratégie de stabilisation et de développement autour de 4 objectifs : sécuriser, approfondir, transformer et développer.

- ▶ **SECURISER** : prévenir et agir sur la criticité des risques liée aux activités de ses établissements et créer les conditions d'une continuité et d'une stabilité de fonctionnement.
- ▶ **APPROFONDIR** l'identité distinctive, singulière en caractérisant en interne et en externe un style d'accompagnement selon Aidaphi et pourquoi pas imaginer, développer un label qualité « Aidaphi » et favoriser ainsi une culture d'« entreprise solidaire ».
- ▶ **TRANSFORMER** l'offre actuelle pour l'adapter aux enjeux des politiques publiques, aux besoins des personnes, et l'amener progressivement et dans la mesure à la désinstitutionalisation.
- ▶ **DÉVELOPPER** le périmètre des actions pour renforcer l'accueil et l'accompagnement global des personnes (exemple notamment sur la cohésion sociale avec le développement d'une AIVS (insertion par le logement adapté) et l'insertion professionnelle via entre autres la formation).
  
- ✔ **POURSUITE DE LA DÉMARCHE QUALITE** avec le recrutement d'un gestionnaire qualité si les frais de siège le permettent.
  
- ✔ **SIGNATURE DU CPOM ARS.**
  
- ✔ **SIGNATURE DES FRAIS DE SIEGE.**
  
- ✔ **FINALISATION DES DÉMARCHES GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), DUERPS (Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels) et RPS (Risques Psychosociaux)**
  
- ✔ **POURSUITE des FORMATIONS TRANSVERSALES A DESTINATION DES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE.**

**Patricia DOUANE**  
Directrice Générale de l'Aidaphi



# SECTEUR D'ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIAL AMBULATOIRE

## Orientation générales du secteur

Les objectifs du secteur d'activités médico-social ambulatoire pour 2022 découlent des axes stratégiques et objectifs du CPOM 2020-2024 puisque, bien que non encore signées, les fiches-actions définies lors de ce travail préparatoire, présentent une liste exhaustive des actions nécessaires à l'adaptation de nos établissements et services aux enjeux des politiques publiques.

Comme en 2021, il s'agit principalement de poursuivre le développement d'outils pratiques permettant une amélioration du fonctionnement de nos établissements et des prestations délivrées aux bénéficiaires, ainsi que leur mise aux normes là où se présentent des écarts avec l'attendu.

### METTRE EN ŒUVRE LES NOUVEAUX PROJETS D'ETABLISSEMENT ET DE SERVICE

L'année 2020 et son contexte de crise sanitaire n'ayant pas permis de finaliser la réécriture des projets d'établissements et de services, ce travail est en cours de finalisation sur 2021. Restera, en 2022, à décliner la 1<sup>ère</sup> année des plans d'actions qui s'inscrivent dans les grands objectifs du projet associatif 2020-2025 et insistent plus particulièrement sur les grands axes stratégiques du CPOM dont :

#### ► Faciliter l'accès aux soins par la réduction des délais d'attente

Cet objectif à long terme vise à parvenir à des délais d'attente inférieurs ou égaux à 6 mois via une réorganisation des services et la mise en place d'une gestion des listes d'attentes calibrées en fonction des potentiels d'accueil de chacun de nos services. Comme indiqué en 2021, il est nécessaire de penser les moyens en :

- Travaillant en réseau pour répondre plus rapidement ;
- Diversifiant notre offre de services notamment en matière de guidance parentale ;
- Développant une méthodologie et des outils communs de gestion des listes d'attente ;
- Mettant en place des partenariats avec les réseaux d'orthophonistes ;
- En prévenant les ruptures de parcours de soins.

#### ► Poursuivre notre inscription en faveur du repérage et des interventions précoces

Les plateformes départementales de coordination et d'orientation précoces (PCO) pour enfants de – de 7 ans avec TND ont ouvert sur tout le territoire régional à fin 2020 comme il était prévu. Nos PCO 36 et 45 ont commencé, en 2021, un travail de coordination s'appuyant mutuellement l'une et l'autre, coordination qui doit maintenant s'étendre à l'ensemble des PCO régionales et suppose chez tous les partenaires engagés, dont l'Aidaphi, une évolution des compétences de nos plateaux techniques en matière de pratiques des outils étalonnés d'évaluation de l'enfant. C'est au niveau des

profils de recrutement des nouveaux salariés que nous devons faire porter cette mutation, en lien avec le développement de la formation au sein des équipes présentes.

► **S'associer à la transformation de l'offre médico-sociale à l'heure des dispositifs inclusifs (DEA, DITEP, DIME, DAME, PCPE, Pôle Ressources handicap, ...)**

Les PCO ne sont pas les seuls dispositifs départementaux mis en place ces derniers mois. C'est toute l'offre médico-sociale, qu'il s'agisse du secteur enfants ou du secteur adultes, qui passe désormais par des dispositifs intégrés dits également dispositifs inclusifs proposant des modes d'accompagnement dans et hors les murs. Le secteur ambulatoire doit s'intégrer à cette transformation de l'offre en se rapprochant via des conventions partenariales avec l'ensemble de ces nouveaux dispositifs.

► **Et toujours l'ouverture à une offre de soins renouvelée à l'heure des neurosciences.**

### **LUTTER CONTRE LES CARENCES DE NOS PLATEAUX TECHNIQUES (MEDECINS, ORTHOPHONISTES...)**

Dans la suite de 2021, l'année 2022 sera déterminante pour le maintien des équilibres de nos plateaux techniques. Des départs en retraite parmi nos équipes médicales viennent en effet fragiliser nos ressources humaines et le retour à pleine équipe (Psychiatre, Pédo-psychiatre, Pédiatre, ORL, ...) est un pari complexe aussi qu'incertain dans le contexte de la désertification médicale de la région Centre-Val de Loire. Nous sommes aussi largement déficitaires sur le plan des orthophonistes avec plus de sorties des effectifs que de recrutements en 2020 et 2021. Une fiche-action CPOM a été élaborée afin de lutter contre cette situation. Sa mise en œuvre est à l'ordre du jour et passe notamment par des solutions palliatives en lien avec la recherche de partenariats et de mutualisations là où les ressources existent encore.

### **FAIRE DU COPIL-QUALITE L'UN DES MOTEURS PERMANENTS DU PILOTAGE DE NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES »**

Cet objectif se décline en sous-actions :

- ✓ Mettre en œuvre les PACQs<sup>1</sup> résultant des évaluations externes ayant eu lieu sur 2020 et 2021.
- ✓ Généraliser l'utilisation de nos outils de gestion des risques pour parvenir à un rapport annuel des actions menées en faveur de la bientraitance, avec analyse des événements indésirables et état des lieux des PACQS.
- ✓ Une enquête de satisfaction est prévue dès le second semestre 2021. Ses résultats seront à décliner en 2022. Les enquêtes de satisfaction généralistes devront ensuite se multiplier et évoluer vers des micro-enquêtes mesurant les écarts sur des points spécifiques.
- ✓ Faire entrer ou participer des représentants des usagers dans tous les COPILs, conformément aux engagements des projets d'établissements et services.
- ✓ Faire de nos classeurs qualité une référence vivante pour les salariés.

---

<sup>1</sup> PACQs : Plan d'Action Continue de la Qualité

# Les orientations par établissement et service

## CMPP

St-Jean-de-Braye

## CMPP

Pithiviers

## LAEP

Le Petit Pont de Pithiviers

### ACTIVITE ET MANAGEMENT

Après une année 2020 très fortement impactée par la crise sanitaire, l'année 2022 dans la suite de la reprise de 2021, doit permettre d'installer et de stabiliser un haut niveau d'activités dans tous les services du PMS 45, travail qui ne pourra pas se faire sans :

- Une stabilisation en année pleine d'une équipe d'encadrement complète (1 ETP de direction et 1.50 ETP de Chefs de service) non encore recrutée en totalité à ce jour, et le développement de l'expertise technique de cette équipe d'encadrement ;
- Une stabilisation des plateaux techniques en matière de temps médical ;
- Une poursuite de la réflexion initiée en 2021 sur l'activité du secteur de Pithiviers dans le contexte d'un territoire très carencé.

### ORIENTATIONS TECHNIQUES

- Soutenir le CMPP dans l'ouverture aux différentes approches théoriques.

### LOCAUX

- Poursuivre l'étude de la faisabilité de changement des locaux de l'antenne de Sully-sur-Loire.
- Etudier la faisabilité de locaux mis à disposition pour l'ASAP dont le loyer des locaux occupés est actuellement trop cher.

## CMPP & SAFEP-SSEFIS de Blois

### ACTIVITE

Pour le CMPP,

- Poursuivre et maintenir la dynamique de reprise d'activité, au terme ou au gré de la crise sanitaire de 2020 et 2021, et du retour à un plateau médical complet.
- Consolider le déploiement du DUI par une appropriation de tous les professionnels notamment via les formations aux changements induits.
- Formalisation de l'organisation du partenariat avec la PCO TND 41.

Pour le SAFEP,

- Développement des partenariats permettant la consolidation du plateau technique en lien avec le groupe de travail piloté par Mme Leclerc de l'ORS (observatoire Régional de la Santé) et les groupes de travail de l'ERHR sur la surdicécité et le handicap auditif.
- Formalisation de l'organisation du partenariat avec la PCO TND 41.

## LOCAUX

Poursuivre la réflexion sur la vente de l'un des deux bâtiments de Vendôme afin de financer la rénovation et la mise aux normes de l'autre et réfléchir aux modalités de création d'une antenne sur Romorantin/Salbris.

## CMPP – CAMSP & SAFEP-SSEFIS-SAAAIS de Bourges

### ACTIVITE

- Maintenir les services à un haut niveau d'activité mais les contenir à un niveau inférieur à 100% de façon à laisser du temps à la vie institutionnelle, et passer d'un fonctionnement type « maisons médicales » à un fonctionnement de services médico-sociaux avec implication de tous dans les enjeux à 5 ans, comme dans les projets d'accompagnement, le respect des RBPPs (Recommandations des Bonnes Pratiques) ou le pilotage par la démarche qualité.
- Soutenir les articulations avec les différents établissements scolaires.

### ORIENTATIONS TECHNIQUES

- Travailler via les partenariats et la mutualisation à soutenir les plateaux techniques de soins et leur incomplétude permanente, notamment en lien avec le groupe de travail piloté par Mme Leclerc de l'ORS (observatoire Régional de la Santé) et les groupes de travail de l'ERHR sur la surdité et le handicap auditif.
- Soutenir le CMPP dans l'ouverture aux différentes approches théoriques.
- Se rapprocher des PCO 18 et 36 pour contribuer au repérage précoce des TND sur le territoire.

## LOCAUX

Poursuivre l'étude en cours sur le projet de restructuration immobilière de l'antenne de St Amand. Une note d'aide à la décision devra être soumise aux membres du Conseil d'Administration pour acter ou non ce projet d'envergure, inscrit au CPOM et au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) du PMS 18.

## CMPP – CAMSP – SAFEP-SSEFIS et SAAAIS – AIDA de Châteauroux

### ACTIVITE

Les niveaux d'activité réalisés jusqu'alors sur le PMS du Colombier vont vraisemblablement être mis à mal par la vacance de temps médical si les postes ne peuvent être pourvus à échéance du début 2022. La problématique des métiers en tension reste en effet vive sur le territoire. Nos établissements devront probablement initier des modalités de fonctionnement « palliatives » à ces carences pour tenter de maintenir le niveau de soins auquel le Colombier a contribué jusqu'alors sur ce territoire de santé.

### ORIENTATIONS TECHNIQUES

- Poursuivre la démarche de contribution au repérage (CAMSP) et à la prise en charge (CMPP) des enfants avec TND.

- Maintenir la qualité technique et clinique de l'accompagnement et la diversification de l'offre de soins.
- Soutenir l'appropriation des professionnels au fonctionnement du DUI mis en place en 2021.

Pour le CAMSP:

- Poursuivre les actions de soutien à la parentalité et le développement des compétences parentales qui constituent un axe central du projet de service 2018-2022 ;

Pour AEC :

- Poursuivre la formation continue des membres de l'équipe autour de la LSF
- Travailler via les partenariats et la mutualisation à soutenir les plateaux techniques de soins et leur incomplétude permanente, notamment en lien avec le groupe de travail piloté par Mme Leclerc de l'ORS (observatoire Régional de la Santé) et les groupes de travail de l'ERHR sur la surdicécité et le handicap auditif.

## LOCAUX

Poursuite de l'étude d'une relocalisation de l'antenne d'Argenton en lien avec les services de la mairie et préparer le déménagement.

## ESAT Ateliers Les Fadeaux de Châteauroux

### ACTIVITE ET MANAGEMENT

- Soutenir le renforcement du dispositif DEA 36-18.
- Poursuivre le partenariat avec le Groupe inter Région « Service sanitaire ».
- Soutenir l'adaptation des accompagnements à la variabilité des parcours en même temps que tous les dispositifs en faveur de l'« organisation apprenante ».
- Poursuivre les actions de mise à disposition ou de passage vers le milieu ordinaire de travail.

### ACTIVITE COMMERCIALES

- Poursuivre le partenariat avec l'Entreprise adaptée Bois et services sur le sciage de bois de palettes, pour pallier la pénurie de bois, notamment de grandes dimensions.
- Poursuivre la recherche de diversification des activités commerciales en cours depuis 2020 notamment avec la fabrication de masques durant la crise sanitaire ou la gestion du linge professionnel en plus du linge des collectivités...

## Hôpital de Jour – Service d'Accueil Familial Thérapeutique (SAFT) – Plateforme de repérage et interventions précoces pour enfant avec TND de moins de 7 ans (PCO 45)

### ACTIVITE

- Poursuivre la restructuration de l'Hôpital de Jour et du SAFT afin de pouvoir s'approcher d'une activité cible de 70%.
- PCO 45 : au terme de la seconde année pleine de fonctionnement, atteindre l'objectif cible de 650 parcours coordonnés.

## ORIENTATIONS TECHNIQUES

- Poursuivre la montée en charge du plateau technique de soins en vue de la mise en place d'une offre de soins thérapeutiques intensive avec réduction au prorata de l'équipe éducative pour un équilibre des deux équipes.
- Poursuivre la formation des professionnels aux approches recommandées pour les enfants avec TND en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Soutenir le développement d'une culture des outils d'évaluation conforme à l'arrêté du 16 avril 2019.
- Promouvoir le droit à l'autodétermination des familles à partir d'une information claire et transparente sur les possibilités de soins et la mise en place du patient traceur.
- Préparer la certification 2013
- ... et d'une manière générale, mettre en place le projet d'établissement finalisé en 2021 selon le calendrier du plan d'actions.

## SAFT

Finaliser la mutualisation des moyens humains et du fonctionnement avec l'Hôpital de jour. Le SAFT n'est pas un service indépendant mais un service intégré à l'Hôpital de jour.

## TRAVAUX

Poursuivre le projet de réhabilitation ou relocalisation de l'établissement et de ses deux services. Ce projet d'adaptation des locaux devra aussi se réfléchir en lien avec des interventions au plus près des lieux de vie de l'enfant, voire la mise en place d'un projet d'« hospitalisation hors les murs ».





# SECTEUR D'ACTIVITE MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL DITEP

L'Aidaphi gère **2 Dispositifs intégrés, thérapeutique, éducatif et pédagogique** d'une capacité d'accueil de 215 places, sur 2 départements : Le Loir et Cher et le Loiret.

Les 2 DITEP déploient leur action sur 2 départements et à partir de 5 sites :

- ▶ DITEP 41 Loir-et-Cher : 70 places
  - **Site Saint-Bohaire**
  - **Site de Blois**
  
- ▶ DITEP 45 Loiret : 145 places
  - **Site de Saint Jean de Braye**
  - **Site de Pithiviers**
  - **Site de Chalette sur Loing**

## Orientations générales du secteur DITEP

---

Cette période de crise sanitaire aura été riche d'enseignements tant elle a démontré l'agilité et la créativité des équipes afin de proposer de nouvelles modalités d'accompagnements dans un contexte singulier. Nous avons notamment davantage utilisé les outils numériques permettant de maintenir le lien avec les personnes accompagnées.

Le RETEX, organisé fin septembre 2020, a mis en évidence tout l'intérêt de ces nouveaux supports mais aussi de nouvelles pratiques plus en proximité des lieux de vie comme les VAD.

La souplesse du fonctionnement en dispositif ITEP et la porosité qu'il induit entre les 3 modalités a permis de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. Plus que jamais, la fonction ressource du DITEP aura été utile notamment dans le soutien apporté aux établissements relevant de la protection de l'Enfance, laissant entrevoir de nouvelles collaborations.

Dans ce cadre, nous resteront très impliqués dans les échanges menés, tant dans le Loiret que dans le Loir et Cher, sous l'égide de l'URIOPSS, entre l'ESMS et le secteur de la protection de l'Enfance afin de mieux prendre en compte la problématique des jeunes à double vulnérabilité.

Ce sujet constitue un chantier prioritaire sur lequel, nous devons également réfléchir en inter secteur au sein de l'Aidaphi afin d'être force de proposition auprès de l'ARS et des Conseils départementaux.

Un autre axe fort de notre projet, est de renforcer la participation, le pouvoir d’agir des personnes accompagnées par l’autodétermination. Pour cela, nous devons adapter nos fonctionnements et nos outils et surtout soutenir l’accès aux droits et l’exercice de la citoyenneté des personnes relevant de nos structures. Comme le relèvent les recommandations de la HAS, la question de l’accès aux droits ne se restreint pas à un acte technique. Elle interroge les pratiques d’accompagnement, d’information et de régulation des demandes.

Dans cet esprit, les commissions « développement et recherche », « situation complexes » et « éthique et bonnes pratiques » seront déployées avec la volonté de donner une place plus importante aux usagers et à leurs représentants.

La société inclusive est une société qui a la volonté de faire la place à tout le monde et qui réfléchit à différentes manières de penser son organisation pour être accessible à tous. Cela nous oblige à repenser notre organisation. Dans ce cadre, nous avons à cœur de développer la pair-aidance tant dans sa dimension individuelle que collective.

Ces dernières années, nous avons renforcé notre implication au sein de l’AIRE et de Métis Europe, ce qui nous permet de siéger dans des instances nationales comme le CNCPH, la commission Enfance de l’UNIOPSS, etc... mais aussi de collaborer avec l’UNAFAM, Santé mentale France, l’ANMECS et le CNAEMO notamment.

Cette implication dans les instances nationales et européennes permet d’élargir nos horizons, d’envisager des partages d’expériences et d’enrichir nos pratiques.

L’année 2022 marquera ainsi l’aboutissement de la structuration de secteur d’activité puisque les projets de secteur et de dispositif auront été formalisés, de même pour les classeurs qualité.

Nous achèverons le programme de formation avec Champ social dans le cadre de l’accompagnement du déploiement en dispositif ITEP, début 2022. Nous essaierons de développer un autre programme d’action de formation pour l’ensemble des professionnels, à travers la collaboration avec l’institut de formation et de recherche du mouvement pour une alternative non violente IFMAN sur la question de régulation des conflits.

## AXE 1

### STRUCTURATION DU SECTEUR D’ACTIVITÉ

- Formalisation d’un projet thérapeutique
- Mise en place d’une commission « situation complexe »
- Mise en place des commissions « recherche et développement », et « éthique et bonnes pratiques »

## AXE 2

### ACCOMPAGNEMENT DU FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ

- Bilan du programme de formation avec Champs social
- Organisation d’une journée d’étude à l’échelle régionale avec l’AIRE
- Développement de la fonction ressources des DITEP sur les territoires
- Accompagnement et formation des professionnels afin qu’ils puissent s’approprier les nouvelles pratiques induites par la transformation de notre offre de services

## AXE 3

### RENFORCEMENT LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Mise en place d'action de sensibilisation/information autour de l'autodétermination et des droits des personnes
- Développement de projets de pair-aidance au sein de chaque structure
- Participation des personnes aux réunions d'élaboration du projet personnalisé
- Bilan des enquêtes de satisfaction année n-1
- Rendre accessible à distance le dossier de la personne dans le cadre du déploiement du DUI
- Traduction des supports utilisés dans les structures en FALC

## AXE 4

### FINALISATION DU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

- Formation/sensibilisation des professionnels
- Evaluation des PAQ
- Mise en place des classeurs qualité (Secteur et dispositifs)
- Formation des professionnels autour des thématiques suivantes : RGPD, secret partagé, secret médical, secret professionnel

## AXE 5

### POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ AUTOUR DES RPS ET DE LA QVT

- Mise en place d'actions de formation autour de la gestion des situations complexes et des TND
- Mise en place de formation autour de la régulation des conflits
- Concrétisation du plan d'action relatif à la qualité de vie au travail
- Elaboration d'un parcours d'intégration pour tous les nouveaux professionnels du DITEP (si possible en inter-associatif)

## AXE 6

### DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS INTERNES ET EXTERNES

- Concrétisation de la réflexion menée avec la Protection de l'Enfance autour de l'accompagnement des jeunes relevant des 2 secteurs
- Poursuite de la collaboration avec les PCO
- Formalisation des partenariats avec la pédopsychiatrie
- Organisation de l'intervention de professionnels de la PJJ et de l'ASE au sein des dispositifs

## AXE 7

### POURSUITE DE L'IMPLICATION DANS LES TRAVAUX DES INSTANCES RÉGIONALES, NATIONALES ET EUROPEENNE

- AIRe
- Métis Europe
- CNCPH
- Commission Enfance UNIOPSS
- Comité régional du Travail social
- UNAFAM
- ANMECS

## AXE 8

### EXPÉRIMENTATIONS

- Evaluation de l'utilisation de la nomenclature SÉRAFIN PH
- Evaluation de la recherche-action s'appuyant sur une approche systémique et la méthode hypothético-déductive

## Perspectives Dispositif ITEP 41

## AXE 1

### STRUCTURATION DU DITEP AUTOUR DE LA NOTION DE PARCOURS

- Actualisation des référentiels d'évaluation des besoins
- Actualisation des supports en intégrant la nomenclature SERAFIN PH
- Finalisation de la structuration du dispositif afin d'assurer la fluidité des parcours entre les 2 sites

## AXE 2

### DÉVELOPPEMENT DE NOTRE OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

- Evaluation de l'Equipe Mobile de Prévention, Ressource et d'Evaluation (EMPR) et développement de son activité sous réserve de moyens nouveaux
- Poursuite de la réflexion avec l'ARS autour de la répartition de l'offre de service dans le Loir et Cher avec pour objectif de mettre en place de réponses de proximité à Vendôme et Mer
- Extension du dispositif de classe externalisée

## AXE 3

### DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

- Poursuite des rencontres avec les MECS du territoire afin de formaliser une charte de bonnes pratiques
- Poursuite des rencontres avec les autres DITEP du territoire afin de formaliser une charte de bonnes pratiques

## AXE 4

### DÉMARCHE QUALITÉ

- Evaluation du PAQ 2
- Finalisation du classeur qualité
- Mise en place de facilitateur qualité

## Axe 5

### EXPÉRIMENTATIONS

- Mobilisation de l'EMPR en soutien des professionnels de l'ASE
- Développement d'un projet de pair-aidance

# Perspectives du Dispositif ITEP 45

## AXE 1

### STRUCTURATION DU DITEP 45

- Finalisation du projet de dispositif
- Actualisation des référentiels d'évaluation des besoins
- Actualisation des supports en intégrant la nomenclature SERAFIN PH

## AXE 2

### DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

- Poursuite de la réflexion avec l'ARS autour de la répartition de l'offre de service dans le Loiret avec pour objectif de mettre en place de réponses de proximité à Gien et Beaugency
- Evaluation du dispositif ARIANE
- Développer des réponses souples et adaptées pour les enfants relevant du médico-social et de la Protection de l'Enfance

## AXE 3

### PARTENARIAT

- Conventionner avec la PJJ
- Conventionner avec l'équipe situations complexes du Loiret
- Formaliser la collaboration avec l'ASE

## AXE 4

### DÉMARCHE QUALITÉ

- Evaluation du PAQ 1 de chaque site
- Finalisation des classeurs qualité
- Mise en place de facilitateur qualité sur chaque site

## AXE 5

### ADAPTATION DES LOCAUX

- Mise en accessibilité du bâtiment hébergement du site de St Jean de Braye et présentation d'un projet de réhabilitation des locaux du site de St Jean de Braye
- Travaux sur le bâtiment hébergement du site de Pithiviers

## AXE 6

### EXPÉRIMENTATIONS

- Développement d'un service d'accompagnement social afin de mieux préparer la sortie des jeunes
- Développer un projet de pair-aidance
- Diversification des modalités d'hébergement
- Formation action/recherche approche systémique méthode hypothético-déductive



# SECTEUR D'ACTIVITE MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL AUTISME

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel Autisme de l'Aidaphi est composé de 5 établissements distincts (1 pour enfants, adolescents et jeunes adultes et 4 pour adultes), sur 3 sites géographiques et dans deux départements, à savoir :

- ▶ Dans le Loir-et-Cher :
  - Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir (établissement principal) et Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Rêveries » à Vineuil (antenne) ;
  - Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir ;
  - Accueil de Jour (ADJ) « Les Rêveries » à Vineuil.
- ▶ Dans l'Indre :
  - MAS « L'Horizon » à Ardenes ;
  - Centre d'Accueil et de Loisirs Médicalisés Expérimental (CALME) dont la Plateforme de Coordination et d'Orientation de l'Indre (PCO 36) à Ardenes.

Ces établissements accueillent un public présentant des formes typiques de l'autisme ou des formes plus sévères, souvent associées à des comorbidités complexes.

La capacité installée pour l'ensemble des établissements du secteur autisme est de 93 places et d'une file-active prévisionnelle de 300 places pour la PCO 36, qui se déclinent ainsi :

- ▶ Pour le secteur Adultes :
  - FAM « Le Défi » et « Les Rêveries » et : 35 places, soit :
    - Hébergement permanent : 33 places ;
    - Hébergement temporaire : 2 places ;
  - ADJ « Les Rêveries » : 6 places, soit :
    - Accueil de jour : 6 places ;
  - MAS « Le Défi » : 3 places, soit :
    - Hébergement permanent : 3 places ;
  - MAS « L'Horizon » : 25 places, soit :
    - Hébergement permanent : 22 places ;
    - Hébergement temporaire : 1 place ;
    - Accueil de jour : 2 places.
- ▶ Pour le secteur Enfants (6 à 20 ans) :
  - CALME : 324 places, soit :
    - Hébergement temporaire : 24 places ;
    - Plateforme de Coordination et d'Orientation de l'Indre (PCO 36) : 300 places en file-active.

Au total, 130 personnes ont été accueillies ou accompagnées, en 2020, sur l'une des modalités proposées par les établissements du secteur d'activité médico-social institutionnel autisme de l'Aidaphi, soit :

- ▶ 39 sur les FAM « Le Défi » et « Les Rêveries » ;
- ▶ 3 sur la MAS « Le Défi » ;
- ▶ 7 sur l'ADJ « Les Rêveries » ;
- ▶ 34 sur la MAS « L'Horizon » ;
- ▶ 75 sur le CALME en hébergement temporaire.

## Orientations générales du secteur

Il convient de préciser, en préambule, que la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons depuis mars 2020, nous a conduits à surseoir à la mise en œuvre de différents projets et orientations dont le déploiement était envisagé depuis 2020. Ce champ expérientiel inattendu nous a également amenés à faire évoluer certaines approches, certaines pratiques et a confirmé l'impérieuse nécessité de développer de nouvelles formes d'interventions.

Pour ces raisons, si les orientations 2022 reprennent en partie les axes définis sur le présent exercice, elles déterminent aussi les enjeux à venir pour les établissements du Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel Autisme de l'Aidaphi, en matière d'évolution des prestations à proposer au public accueilli/accompagné et à leurs proches aidants, familiaux ou non.

Ces orientations s'inscrivent également dans un contexte singulier, relatif à la formalisation du prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024. Celle-ci constitue, entre autre, un levier de transformation au sens où les orientations définies et les fiches-action qui en découlent, doivent contribuer à l'évolution de la gestion de nos établissements, à une amélioration du parcours et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur nos territoires d'intervention, et participer à un véritable changement de culture professionnelle.

La crise sanitaire a mis un frein à la formalisation de ce CPOM. Les échanges entamés avec les financeurs, ARS et Conseils Départementaux ont été interrompus dès le premier confinement dû au virus du COVID-19 en mars 2020 et n'ont pas repris en 2020.

Dans ces conditions, les principales orientations 2022, transversales aux établissements du Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel Autisme de l'Aidaphi se déclinent de la manière suivante :

- ▶ Sécuriser budgétairement l'entrée des établissements de Loir-et-Cher du Secteur Autisme dans le CPOM 2020-2024 ;
- ▶ Œuvrer à un retour à l'équilibre financier des établissements de l'Indre du Secteur Autisme, au plus tard au terme du CPOM 2020-2024 ;
- ▶ S'inscrire dans une dynamique de transformation de l'offre médico-sociale, en référence aux nouvelles orientations des politiques publiques ainsi qu'aux axes prioritaires définis par la stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement (TND), en priorisant notamment :
  - La prévention des ruptures de parcours ;
  - Le développement de réponses inclusives ;
  - La consolidation d'une organisation territoriale, au service de la fluidité des parcours de santé et de vie ;
  - L'adaptation des pratiques visant à améliorer la qualité des accompagnements ;
  - Les interventions précoces ;
  - Le soutien aux familles et proches aidants et la reconnaissance de leur expertise ;

- Le renforcement de l'acculturation des professionnels aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et aux méthodes d'accompagnement préconisées par la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'ANESM.
- ▶ Structurer le Secteur Autisme, en particulier à travers :
  - L'élaboration du projet de Secteur dans la continuité de l'actualisation du projet associatif 2020-2025 ;
  - L'actualisation de chaque projet d'établissements ;
  - La mise en place d'une formation mutualisée (Plan de Développement de Compétences « PDC 2022 ») entre les professionnels du secteur autisme concernant les méthodes d'accompagnement préconisées par la Haute Autorité de Santé (TEACCH, ABA, ...)
- ▶ Poursuivre le déploiement de la démarche qualité, concernant en particulier :
  - La sensibilisation des professionnels à la démarche qualité ;
  - L'actualisation, la formalisation et le suivi des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) ;
  - La mise en place des classeurs-qualité ;
  - La mise œuvre de toutes les formes pertinentes d'expression des usagers et de leurs représentants (questionnaire de satisfaction, ...) ;
  - Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » après les sensibilisations réalisées en 2021 auprès des professionnels, sous la vigilance et l'orchestration du Délégué à la Protection des Données « DPO » de l'Aidaphi
- ▶ Reprendre le travail en matière de Risques Psycho-Sociaux (RPS) et de Qualité de Vie au Travail (QVT), par le biais :
  - Réalisation et/ou finalisation des entretiens liés aux RPS, de l'analyse des données recueillies et de l'élaboration d'un plan d'action spécifique ;
  - De la formation des professionnels concernant l'appréhension des comportements-problèmes et la gestion des situations complexes/critiques.
- ▶ Renforcer la participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants, en s'appuyant sur :
  - Une sensibilisation préalable des professionnels ;
  - La poursuite de la participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants aux réunions relatives à l'élaboration du projet personnalisé ;
  - La mobilisation des présidents de Conseils de la Vie Sociale (CVS) lors de certaines commissions associatives.
- ▶ Développer les coopérations internes ainsi que toutes les formes de partenariats externes, selon le processus suivant :
  - Élaboration et formalisation des modalités de coopération :
    - Entre les différents secteurs d'activité de l'Aidaphi ;
    - Avec les acteurs des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, l'Éducation Nationale, les professions libérales, ...
    - Conventionner avec les acteurs des territoires (sanitaire, ESMS, éducation nationale, ...) pour fluidifier les parcours et proposer des réponses adaptées
    - Mobiliser les ressources du territoire
    - Se positionner comme acteur ressource dans nos domaines d'expertise
  - Renforcement de l'implication auprès des partenaires et dans les travaux des instances suivantes :
    - Centre Ressources Autisme Centre-Val de Loire ;
    - Fédération Autisme Centre-Val de Loire ;
    - Schémas départementaux ;



- Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées « PCPE ».
- ▶ Inscrire les établissements du Secteur Autisme dans une dynamique d'expérimentations, en particulier sur les thématiques suivantes :
  - Anticipation du passage de l'élaboration d'un Budget Prévisionnel (BP) à la présentation d'un État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) ;
  - Mise en place d'un logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur « DUI »
  - Passage d'une logique d'établissement à une logique de dispositif et d'une logique de places à la notion de file-active ;
  - Mise en place d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « SAMSAH »

## Orientations par établissement

### FAM/MAS « Le Défi »

A Montoire-sur-le-Loir (41)

- Engager une réflexion relative à l'état de vétusté des locaux du site de Montoire-sur-le-Loir ;
- Envisager la transformation d'une douzaine de places FAM en places MAS afin d'ajuster l'autorisation de l'établissement à la situation des personnes accueillies ;
- Implantation du cirque HEKA sur 4 semaines en mai-juin 2022 avec des ateliers « cirque » pour des groupes de résidents, des spectacles proposés tant aux résidents du Défi qu'à des résidents des établissements des Rêveries, de la Mas Horizon, du CALME et aussi à des personnes extérieures. Cette activité, programmée en 2020 n'a pu se tenir ni en 2020, ni en 2021 du fait de la crise sanitaire.

### FAM/ADJ « Les Rêveries »

A Vineuil (41)

- Poursuivre le projet de création d'un espace sensoriel extérieur en partenariat avec les familles et proches aidants pour sa mise en place.

### MAS « L'Horizon »

A Ardentes (36)

- Envisager l'élaboration de réponses innovantes en matière d'accompagnement et de prise en charge de l'avancée en âge des personnes autistes ;
- Finaliser les travaux d'implantation du jardin sensoriel MAS/CALME.

### CALME (dont PCO 36)

A Ardentes (36)

- Poursuivre le processus de transformation du CALME en recherchant de nouveaux services afin de diversifier encore son offre de service et d'optimiser les locaux rendus disponibles ;
- Prendre une vitesse de croisière pour la Plateforme de Coordination et d'Orientation dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 12 ans présentant des troubles du neuro-développement sur le territoire de l'Indre (PCO 36) ;
- Finaliser les travaux d'implantation du jardin sensoriel MAS/CALME.



# SECTEUR D'ACTIVITE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Orientations générales du secteur

Le secteur de la Protection de l'Enfance comprend neuf établissements et services implantés sur les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre :

- Service d'AEMO d'Orléans-Pithiviers
- Service d'AEMO/AED de Blois
- Service d'AEMO/AED de Bourges
- Services d'AEMO AED de Châteauroux
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 45-41
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 18-36
- Service d'accompagnement à la parentalité du Loiret
- Service de Réparation Pénale d'Orléans
- Dispositif d'hébergement diversifié (MECS-PF-PAD-DELA) CAERIS

La structuration de notre organisation associative en secteurs d'activité, engagée depuis deux ans, a abouti fin 2019. A présent, tous les établissements et services de la Protection de l'Enfance sont référencés à un même secteur d'activité, piloté par un Comité de Direction, dont les travaux permettent de développer de nouveaux modes de collaboration, d'harmoniser les bonnes pratiques et de veiller à construire une cohérence associative tout en prenant en compte les enjeux et les particularités propres à chacune des missions et des territoires.

Les enjeux pour l'année 2022 et les années à venir pour la Protection de l'Enfance sont nombreux. Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- Le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui a été conclu en octobre 2020. Ce sera un support commun pour étayer notre plan d'action et poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité de manière plus transversale et harmonisée.
- Les DUERP ont été finalisés en 2021 pour tous les établissements et il reste à présent à finaliser le travail engagé sur les risques psychosociaux, puis sur la qualité de vie au travail.
- La réalisation de l'activité prévisionnelle de nos services reste un sujet de préoccupation majeure, en particulier concernant les SIE et le SRP. Ceci implique de poursuivre la réflexion qui est engagée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de sécuriser notre organisation et envisager des pistes de diversification et ainsi valoriser notre expertise sur ces

missions, ainsi que préserver les emplois. La nouvelle réforme de l'ordonnance de 45, qui verra le jour en 2020, devrait pouvoir y contribuer.

- L'élaboration du projet de secteur d'activité, qui a débuté en 2019, est aussi un axe de travail important pour le Comité de Direction dans les prochains mois. Il s'agit essentiellement de poser des bases communes pour affirmer l'identité de notre secteur d'activité et soutenir les actions portées avec un souci de cohérence et d'harmonisation avec le nouveau projet associatif qui a été réactualisé en 2020.
- Le déménagement des services de Blois, réalisé en juillet 2020 a permis le rapprochement des services d'AEMO et d'IE, comme c'est déjà le cas sur le 18, le 36 et le 45. Cela va permettre de mutualiser et optimiser la complémentarité de nos missions dans une proximité territoriale.
- Compte tenu de la dimension importante de l'Aidaphi et de sa représentativité dans le secteur social et médico-social, l'inscription de notre association auprès des fédérations et unions d'associations est un axe à développer. Nous avons pu en vérifier le bénéfice à travers notre implication au sein de la fédération Citoyens et Justice ainsi qu'avec l'URIOPSS sur différents enjeux qui concernent la vie et le devenir de nos services. Il nous faut poursuivre en ce sens et diversifier les niveaux de représentation de l'Aidaphi auprès d'autres fédérations (FN3S, CNAEMO...).
- Promouvoir la diversification et l'évolution de nos missions (AEMO/AED soutenues, renforcées, accueil séquentiels, mesures socio-judiciaires...).
- La finalisation du dispositif CAERIS et le regroupement de deux unités de la MECS constitue un axe majeur. Ce travail est à l'œuvre à travers la recherche de nouveaux locaux sur le territoire de Pithiviers.
- Enfin, le déploiement d'un nouveau dispositif, le DELAI, au profit de jeunes mineurs non accompagnés, débuté en 2021 sur le Loiret, constitue un axe de développement de nos missions qui permettra de penser et conduire nos actions de manière plus transversale entre les différents secteurs d'activité, notamment avec la cohésion sociale et le secteur médico-social.

## Orientations par établissement et service

### SIE INTERDÉPARTEMENTAUX

LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2022 SONT SENSIBLEMENT IDENTIQUES A CEUX DE 2021

- ▶ **Préserver autant que possible un plateau technique** suffisant pour :
  - Permettre de couvrir un territoire qui se veut interdépartemental et prendre en compte les variations de l'activité sur chacun des départements.
  - Autant que possible, maintenir une autonomie de fonctionnement du service au regard des normes P.J.J.
- ▶ **Renforcer nos liens avec :**
  - **Les autorités de contrôle et de tarification** afin de renforcer la complémentarité entre le service public et le service associatif habilité.

- **Les juridictions** à travers des échanges et des rencontres régulières dans l'objectif de fluidifier l'intervention du service et la collaboration avec les magistrats.
  - **Les fédérations** avec lesquelles le service est adhérent (FN3S, URIOPS, Citoyens et Justice).
- ▶ **Etre attentifs aux appels à projets et attentes de autorités** susceptibles de permettre une diversification de l'offre mais également aux moyens dédiés pour remplir ces missions (ex : accompagnement éducatif intensif de proximité sur le 36, évolution du CAERIS, demande du Parquet du TGI d'Orléans sur des stages de responsabilité parentale, désignation du Département du Cher parmi les 30 départements de la nouvelle stratégie nationale de la protection de l'enfance, expérimentation de l'accueil de jour au pénal ouverte aux services associatifs habilités...), mais aussi sur des expérimentations offrant une plus-value aux missions existantes (expérimentation sur la justice restaurative, ...). En outre, veiller aux perspectives d'évolution pour les services associatifs en raison de l'application du nouveau code pénal des mineurs à venir.

## SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

En 2020, le service de réparation pénale ne réalise pas son activité, comme les années précédentes. Une sous activité est également constatée sur le service d'Investigation d'Orléans auquel il est adossé. Cela implique de :

- ▶ Renforcer nos liens avec la Direction interrégionale de la PJJ et les Directions Territoriales concernant la complémentarité des missions.
- ▶ Continuer à travailler, par des rencontres régulières, avec le Parquet sur des modalités de collaboration.
- ▶ Finaliser l'évaluation interne.
- ▶ Continuer de renforcer et développer les liens partenariaux pour développer et diversifier des activités de réparation pénale adaptées aux situations des jeunes mis en cause.
- ▶ Poursuivre les liens avec la Fédération Citoyens et Justice (représentation au sein de la commission nationale « Justice des enfants et des adolescents », groupe national sur les mesures de réparation pénale mineurs.
- ▶ Etre attentifs aux appels à projets et attentes de autorités susceptibles de permettre une diversification de l'offre sur le champ socio-judiciaire (stages de citoyenneté, expérimentation de l'accueil de jour au pénal ouverte aux services associatifs habilités...) mais aussi sur des expérimentations offrant une plus-value aux missions existantes (expérimentation sur la justice restaurative...).

## SERVICES D'AEMO

- ▶ Prendre en compte et exploiter les préconisations du rapport de la Cour des Comptes, des évaluations internes et externes, des audits (dématérialisation des dossiers, l'harmonisation des outils, gestion des mesures mises en attente...).
- ▶ Promouvoir l'analyse de la pratique pour les équipes de professionnels et rechercher les moyens de son financement.
- ▶ Poursuivre l'accueil de stagiaires et développer les relations avec les organismes de formation afin de former les futurs professionnels sur les missions de protection de l'enfance, en lien avec les difficultés de recrutement que nous connaissons sur l'ensemble des services de milieu ouvert.
- ▶ Poursuivre une politique de formation centrée sur l'évolution et l'adaptation des pratiques. Nous continuons de constater à travers des échanges avec différents partenaires (magistrats, CRIP,

MDD) que la question de la caractérisation du danger en protection de l'enfance est un sujet très actuel, qui impacte assurément la perception de nos écrits professionnels mais qui indique aussi une évolution du placement du « curseur » de danger dans l'appréhension des situations.

- ▶ Actualisation des projets de service et afin de se conformer aux dispositions de la loi du 16 mars 2016, le Projet Pour l'Enfant et le rapport à 6 mois pour les enfants âgés de moins de 2 ans sont réfléchis et des fiches action ont été élaborées. Elles devront être finalisées, intégrées au projet de service actualisé, validées et mises en œuvre dans l'année 2022.
- ▶ Mettre en place des actions éducatives collectives qui permettent de mobiliser plus facilement les jeunes et leurs familles pour des rencontres. Cela permet de voir les enfants avec leurs pairs, ce qui est un indicateur social important et permet d'augmenter la fréquence des rencontres.
- ▶ Veiller à la réalisation de l'activité prévisionnelle des services, notamment par une politique plus affirmée de recrutement (promouvoir la mobilité interne, périodes d'immersion professionnelles, accueil de stagiaires...) et ainsi réduire autant que possible les listes de mesures mises en attente.

## DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ CAERIS

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de la transformation, avec la première année pleine du dispositif. Les objectifs pour l'année 2022 sont les suivants :

### POUR LA MECS :

- ▶ Continuer à travailler sur le rapprochement entre des deux unités de Rougemont et de Bouzonville dans un lieu unique pour ne pas faire perdurer le déficit structurel qui existe depuis plusieurs années et stabiliser une équipe éducative afin d'optimiser les ressources humaines.
- ▶ Développer des passerelles entre les services du dispositif.

### POUR LE PLACEMENT FAMILIAL :

- ▶ Poursuivre la structuration du service de Placement Familial en assurant une fonction d'appui et de soutien aux assistants familiaux.
- ▶ Clarifier les relations avec les Maisons du Département sur la sollicitation des assistants familiaux.

### POUR LE PEAD :

- ▶ Assurer une file active à hauteur de 84 mesures.
- ▶ Développer le réseau local et poursuivre les rencontres avec nos partenaires.
- ▶ Adapter l'intervention à chacune des situations, avec une inscription forte et en prenant appui sur les ressources du territoire.
- ▶ Stabiliser l'équipe pluri-professionnelle et poursuivre l'accompagnement de la montée en compétences des professionnels pour intervenir dans une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale tout en priorisant le maintien de l'enfant dans son environnement et milieu de vie (passage d'une logique « d'accompagnement/suivi » à une logique de résolution de « problèmes » dans une temporalité courte) en prenant appui sur les compétences parentales repérées.

## SERVICE D'AEP

- ▶ Poursuivre le travail engagé sur les préconisations des évaluations internes et externes en mettant l'accent sur :
  - La formalisation du projet personnalisé d'accompagnement.
  - La participation des familles au projet d'accompagnement.
  
- ▶ Poursuivre les travaux engagés sur la diversification des pratiques :
  - Répondre à des besoins spécifiques émergents autour du concept de parentalité pour des parents rencontrant des difficultés psychiques.
  
- ▶ Poursuivre la coopération avec les services de l'ASE (MDD de Jargeau) autour d'un projet d'intervention sur le soutien à la parentalité dans la mise en œuvre de visites médiatisée.



# SECTEUR D'ACTIVITÉ COHÉSION SOCIALE

La loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 impose la signature d'un CPOM pour les activités de la cohésion sociale à l'échéance du 31 décembre 2022. Les travaux concernant ce CPOM vont débuter dès septembre 2021 par l'élaboration d'un diagnostic de territoire.

Le projet du secteur d'Activité cohésion sociale 2018-2022 a été finalisé et validé en octobre 2017 par le Conseil d'Administration.

Au regard de la commande publique et de l'évolution des dispositifs par voie d'appels à projets, en particulier dans le domaine des parcours migratoires et de la demande d'asile et celui du logement d'abord et de la lutte contre le sans-abrisme, le panorama des établissements et services a évolué dès 2018 avec la fermeture de certains dispositifs, la création de nouveaux établissements et la mise en œuvre de nouvelles prestations.

Ce projet de secteur d'activité méritera donc d'être actualisé dans l'année à venir pour être finalisé en 2022 en lien avec les travaux qui seront conduits dans le cadre du CPOM.

## REORGANISATION DE LA DIRIGEANCE DE LA COHESION SOCIALE

Au cours de l'année 2019, l'organisation des périmètres de directions d'activité a été remaniée en 4 domaines :

- Le domaine de l'hébergement d'urgence, la veille sociale, l'hébergement d'insertion, la formation et l'emploi, le LAE.
- Le domaine du logement adapté, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, le Service de Gestion Immobilière.
- Le domaine des personnes en parcours migratoire et l'asile.
- Le domaine transversal dédié à l'amélioration continue de la qualité, la veille juridique et sociale, l'exploitation, la fiabilisation des statistiques et indicateurs d'activité.

Dans ce contexte, les périmètres d'actions et missions ainsi que la coordination de l'attachée du directeur d'activité et des assistantes de direction doivent être revus.

Une coordinatrice administrative et technique a été recrutée en mai 2021, en CDD de 6 mois dans le cadre du renforcement de la structuration des processus et du développement des activités du secteur pour évaluer les processus d'administration et de gestion des activités et proposer des actions d'amélioration.

## TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT :

### La transformation de l'offre :

Les enjeux sont :

- Adapter l'offre de service aux publics accueillis en lien avec l'évolution des politiques publiques pour l'organisation des réponses de solidarité.
- Assurer le maintien des prestations existantes en les faisant évoluer.
- Innover vers de nouvelles organisations (pratiques d'accompagnement social).
- Former les salariés.
- Développer de nouvelles prestations pour d'autres publics (publics en parcours migratoire, publics éloignés de l'autonomie dans le logement, publics sans abri).
- Développer les coopérations.

Courant 2019, différents facteurs nous ont conduits à revoir la structuration de l'offre de services de la Cohésion Sociale en particulier sur le territoire de la métropole orléanaise :

- Le contexte d'évolution des politiques publiques et les réformes du secteur AHI (Accueil-Hébergement-Insertion) qui se sont mis en place ces dernières années, notamment la réforme de la tarification des CHRS<sup>2</sup>, entraînant des réductions budgétaires qui se sont appliquées dès 2018. En effet, l'Association s'est vue réduire la dotation globale de fonctionnement de 120 000 € en 2018 et de 80 000 € en 2019, soit 200 000 € en l'espace de deux ans ; la poursuite de la baisse de financements, annoncée sur une durée de cinq ans, n'a pas été appliquée en 2020 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.
- La réforme des services de l'État et la création au 1<sup>er</sup> avril 2021 de Directions Régionales et Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (se substituant aux Directions de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale).
- Le plan quinquennal 2018-2023 logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme qui promeut le développement de logement adapté (augmentation du nombre de places de pension de famille et captation de logements supplémentaires en intermédiation locative<sup>3</sup>).
- Les orientations consécutives au Grenelle des violences conjugales de 2019 et le PDALHPD<sup>4</sup> 2018-2023 concernant la prise en charge dans l'accès à l'hébergement et au logement des femmes victimes de violence.

### LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- ▶ Ouvrir une structure d'hébergement en « semi-diffus » pour accueillir le public de personnes seules actuellement hébergées en CHRS regroupé sur le site Eugène Descamps. La captation progressive de logements auprès d'un bailleur social a débuté au second semestre 2020. Cette activité sera accompagnée par les professionnels du CHRS diffus de la métropole orléanaise. Cette équipe se verra renforcée dans son action par le recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle pour répondre à l'évolution de la commande publique en matière d'insertion par la formation et l'emploi.

<sup>2</sup> Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de l'Aidaphi dispose de 277 places réparties sur 6 sites dans le département du Loiret

<sup>3</sup> Sous location dans le parc privé et mandat de gestion dans le cadre d'une Agence Immobilière à Vocation sociale (AIVS)

<sup>4</sup> Plan Départemental pour L'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées



- ▶ Intégrer au sein de l'ensemble des services d'hébergement la dimension d'insertion par la formation et l'emploi. Les CIP recrutés en hébergement d'insertion auront pour missions d'identifier les personnes à accompagner et de développer les liens partenariaux avec les institutions et services concernés pour recenser les besoins et offres dans le domaine.
- ▶ Transférer l'activité actuelle du CHRS résidence Bourgogne, accueillant des femmes et enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales, en accueil immédiat de mise à l'abri et en hébergement d'insertion vers le site Eugène Descamps. Ce site présente l'intérêt d'être plus sécurisé en son état actuel et de pouvoir l'être davantage. Ce transfert permettra d'augmenter la capacité d'accueil immédiat sur site sécurisé et d'hébergement d'insertion en logements diffus par le transfert de places de la résidence Bourgogne vers le site de Descamps.  
Transférer 15 places du CHRS diffus d'Orléans à Montargis où les besoins en hébergement d'insertion sont insuffisamment couverts. Ce transfert et la captation de logements supplémentaires pour l'ouverture des places à Montargis se réalisent progressivement depuis le premier semestre 2021
- ▶ Créer une résidence sociale pour l'accueil de femmes victimes de violences, en sortie de parcours, qui ne peuvent encore accéder au logement autonome pour des questions administratives ou juridiques. Cette création vise à élargir l'offre de logement adapté en direction de ce public. Cette évolution des structures nécessitera la révision de l'agrément du CHRS et la délivrance d'un agrément pour la résidence sociale.

La mise en œuvre de cette restructuration a été initiée courant 2020 et se poursuit. Un comité réunissant les cadres concernés et piloté par la directrice générale en intérim de direction sur le secteur d'Activité assure le suivi de l'évolution de la réorganisation.

### Les projets de développement :

- ▶ Conformément aux orientations nationales, l'Association continue d'anticiper la création de places en pensions de familles dans les départements du Loiret, de l'Indre, de l'Eure et Loir et d'augmenter le nombre de places d'intermédiation locative. Cette dernière activité sera intégrée au sein de l'AIVS (Agence immobilière à Vocation Sociale), dont l'ouverture est prévue pour le second semestre 2021.
- ▶ L'Association a répondu à un appel d'offres-marché public du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de « *Prestations d'accompagnement social global de jeunes dans des logements du parc social/privé sur le territoire du département du Loiret* ».

La consultation visait à choisir un opérateur chargé de réaliser :

- la captation de logements situés dans le parc social/privé ;
- un accompagnement social global auprès de jeunes, soit entre 73 et 90 jeunes au sein de ces logements, afin de favoriser la transition entre les parcours de l'enfance et de l'insertion.

Cette nouvelle offre de service est destinée aux jeunes à partir de 18 ans qui sont confrontés à une grande vulnérabilité, tant sur le marché du travail que dans l'accès au logement et parmi lesquels une part importante de jeunes majeurs sortant de l'ASE, des mineurs non accompagnés devenus majeurs, des jeunes en situation de rupture familiale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et vise principalement à prévenir la précarisation des situations à plus long terme des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'Association a été retenue pour développer cette action. La captation de logements pour l'hébergement des jeunes et leur accompagnement a débuté en fin d'année 2020. Ce dispositif est piloté par la direction du logement adapté.

- ▶ L'Association, en qualité de mandataire du groupement des trois associations AHU, UDAF, Aidaphi, a répondu fin mars 2021 à un appel d'offres-marché public du Conseil Départemental pour le renouvellement de l'activité de l'Espace Ressource Logement sur le territoire du Loiret. L'activité devrait se poursuivre en 2022. Ce dispositif est piloté par la direction du logement adapté.
- ▶ L'Association a répondu en mars 2021 à un appel à projet régional du programme d'accompagnement vers et dans le logement.

La prestation d'Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL a pour objet de fournir, sur une période déterminée à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans le logement provient de difficultés financières et d'insertion sociale, un accompagnement adapté à son parcours résidentiel afin de faciliter l'accès au logement autonome ou le maintien dans le logement et de manière durable.

Dans sa réponse à l'appel à projet, l'Association a ciblé le public suivant pour développer la prestation d'accompagnement :

- Le public reconnu prioritaire et urgent DALO (Droit Au Logement Opposable).
- Le public jeune.
- Les réfugiés statutaires.
- Les personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions.
- Les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
- Les ménages nécessitant des moyens de gestion adaptés et renforcés pour se maintenir dans leur logement.
- Les ménages en risque de rupture de parcours ou menacés d'expulsion.
- Les personnes en situation de rue accompagnées ou non d'un animal de compagnie.
- Les personnes accueillies à l'hôtel pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- Les personnes hébergées en centre d'hébergement d'urgence ou à l'hôtel.
- Les personnes sortant de détention.

Cette prestation s'est développée en 2021 et se poursuivra en 2022. Ce dispositif sera piloté par la direction du logement adapté.

- ▶ L'Association a développé le programme ÉMILE (Engagé pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi) dans le département de l'Indre, à Châteauroux.

Ce programme est piloté par la Direction Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL) ; il propose à des personnes vivant en Île-de-France, en difficulté d'insertion professionnelle et mal-logées, de venir s'installer dans des territoires présentant des besoins en recrutement peu ou non pourvus et disposant de logements vacants. Initié en 2019, ce programme s'inscrit dans une logique de mobilité nationale.

L'Association a signé une convention avec la DIHAL en novembre 2020 pour la période du 1<sup>er</sup>/10/2020 au 31/12/2021. Ce dispositif est piloté par la direction parcours migratoires et asile.

En 2021, l'Activité Cohésion Sociale continuera de répondre aux appels d'offre et appels à projet, dans la limite de ses capacités d'adaptation et d'organisation.

## LA MISE A JOUR DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- ▶ Conformément au cadre réglementaire et en lien très étroit avec la démarche qualité associative, l'Activité Cohésion sociale a pratiquement réalisé la vingtaine de projets d'établissements et services qui devront être validés par le Conseil d'Administration. La réalisation des classeurs qualité, à partir de l'analyse des processus sur chaque établissement et service, fait l'objet d'un accompagnement « formation-action » de chaque équipe par le cabinet CLM et la directrice en charge de l'amélioration continue de la qualité, dans l'objectif de déployer l'appropriation de la culture qualité associative et de former les professionnels aux contraintes réglementaires liées au RGPD.

Du fait de sa réorganisation et du développement de nouvelles activités, l'Activité Cohésion Sociale devra mettre à jour et adapter les projets et classeurs qualité de ses établissements et services.

- ▶ Les établissements et services ont mis à jour ou développé les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels et les plans d'actions qui seront actualisés annuellement.
- ▶ L'évaluation interne du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) de Montargis va débuter en juin 2021 pour être transmise à notre autorité de tarification en novembre prochain.
- ▶ La visibilité de nos actions, l'exécution des budgets, le financement des services subventionnés, demandent une optimisation de notre visibilité en direction de nos financeurs et de nos partenaires, en particulier sur la transmission d'indicateurs de notre activité et de nos capacités en places d'hébergement et de logement adapté.

L'amélioration des outils statistiques initiée en 2020 avec le concours du contrôleur de gestion du siège de l'Association va se poursuivre cette année et en 2022.



A i d a p h i  
"au coeur de l'action sociale"